

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



11123735

TRIBUNAL DE COMMERCE

29-07-2011

NIVELLES

N° d'entreprise : 0465.843.290

Nature de l'acte :

IBA Participations

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : (1348) Ottignies Louvain-la-Neuve (Louvain-la-Neuve), Chemin du Cyclotron 3

Objet de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL – MODIFICATION AUX STATUTS

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître François Herinckx, notaire associé à Bruxelles, en date du vingt-neuf juin deux mil onze, « enregistré trois rôles, sans renvoi, au troisième bureau de l'enregistrement de Bruxelles, le premier juillet deux mil onze. Volume 75, folio 10, case 16. Reçu : vingt-cinq euros (€ 25). Pour le Receveur (signé) S. Geronnez-Lecomte », que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « IBA Participations » ayant son siège à (1348) Ottignies Louvain-la-Neuve (Louvain-la-Neuve), Chemin du Cyclotron 3, inscrite au registre des personnes morales de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0465.843.290, a décidé notamment :

1. d'augmenter le capital à concurrence de un million cent septante et un mille euros (1.171.000 €) pour le porter de dix-huit mille six cents euros (18.600 €) à un million cent quatre-vingt-neuf mille six cents euros (1.189.600 €) par la création de onze mille sept cent dix (11.710) parts sociales nouvelles, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, sauf qu'elles ne participeront que prorata temporis aux résultats de la société pour l'exercice en cours. Ces parts sociales nouvelles ont été émises au pair comptable de cent euros (100 €), montant majoré d'une prime d'émission fixée à zéro virgule zéro zéro quatre mille quatre cent septante-sept euros (0,004477 €), de telle sorte que le prix de souscription de chaque part sociale nouvelle a été fixé à cent virgule zéro zéro quatre mille quatre cent septante-sept euros (100,004477 €) ; elles ont été entièrement libérées à la souscription, ainsi que la prime d'émission.

2. d'attribuer ces onze mille sept cent dix (11.710) parts sociales nouvelles entièrement libérées à la société anonyme « ION BEAM APPLICATIONS S.A. », en abrégé : « I.B.A. », ayant son siège à (1348) Ottignies Louvain-la-Neuve (Louvain-la-Neuve), Chemin du Cyclotron 3 (numéro d'entreprise : 0428.750.985), en rémunération de l'apport partiel à concurrence de un million cent septante et un mille cinquante-deux euros quarante-trois cents (1.171.052,43 €) d'une créance auditée au 31 décembre 2010 contre la société privée à responsabilité limitée « IBA Participations » pour un montant total de un million trois cent soixante-huit mille six cent quarante-six euros quarante-trois cents (1.368.646,43 €).

3. d'affecter la différence entre le montant de la souscription, soit un million cent septante et un mille cinquante-deux euros quarante-trois cents (1.171.052,43 €) et la valeur de l'augmentation de capital, soit un million cent septante et un mille euros (1.171.000 €), différence s'élevant donc à cinquante-deux euros quarante-trois cents (52,43 €), à un compte de prime d'émission, compte indisponible qui constituera, à l'égale du capital, la garantie des tiers et ne pourra être réduit ou supprimé que par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour la réduction de capital.

4. de modifier en conséquence l'article 5 des statuts

Pour extrait analytique conforme

(Signé) François HERINCKX, notaire associé.

Déposées en même temps : une expédition, une procuration, la déclaration visée à l'article 313, § 3, du Code des sociétés en tant que partie intégrante de l'expédition, la coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/08/2011 - Annexes du Moniteur belge